

COTISATIONS 2025



Le réseau régional Les AMAP de Provence, vous accompagne au quotidien, que vous soyez amapien·ne ou paysan·ne, en vous proposant :

- Des accompagnements individuels.
- Des visites d'accueil pour les paysan·ne·s démarrant en AMAP, avec un suivi par des paysan·ne·s-conseils.
- Une aide à la recherche d'AMAP.
- Une aide à la recherche de paysan·ne·s.
- Des ateliers thématiques.
- Des supports de communication et de sensibilisation du grand public pour essayer le modèle AMAP.
- Etc.

Ces actions sont possibles car le réseau est composé de trois salariées et douze administrateur·trice·s.

Pour financer l'activité du réseau, nous effectuons des demandes de subventions, auprès d'acteurs publics essentiellement, et via l'autofinancement apporté par les cotisations des AMAP, amapien·ne·s et paysan·ne·s.

Il est important aussi de dire que le montant des subventions accordées se réduit chaque année et que les délais de versement sont de plus en plus longs. Aussi, pour maintenir notre niveau d'action et la présence de nos salariées sur le terrain, nous avons besoin d'augmenter notre capacité d'autofinancement et donc d'augmenter entre autre les cotisations perçues, qui sont inchangées depuis une dizaine d'années.

Voici nos propositions :

Cotisation annuelle pour les AMAP : vers plus de solidarité envers le réseau !

Actuellement

- Cotisation annuelle : 10 €

A partir de 2025 : 3 montants

- Forfaitaire minimale : 30 €
- Solidaire : 50 €
- Soutien : 80 € et plus

Cotisation annuelle pour les amapien·ne·s : un petit plus !

Actuellement

- Cotisation annuelle : 11 €

A partir de 2025 :

- Cotisation annuelle : 13 €

Cotisation annuelle pour les paysan·ne·s : vers une simplification du calcul !

Actuellement

- Cotisation annuelle : 10 € + 0,5% du C.A réalisé en AMAP sur l'année N-1

A partir de 2025 : une base et +

- Cotisation de base : 30 € (première année en AMAP ou ferme en difficulté)
- Puis au choix du paysan : 50 €, 100 €, 200 € et 300 €

